



Durée

Théorie : 770 heures

Clinique : 770 heures

Total : 1540 heures (44 semaines)

Capacité d'accueil

25 places

Pré-rentree : 11 Décembre 2025

Rentree : 05 Janvier 2026

Durée de la formation : 12 mois

Tarif

8110€ / an / apprenant en parcours complet

Prise en charge par la Région des Hauts de

France sous conditions d'éligibilité

Formation éligible au projet de Transition

Professionnelle

Lieu : IFAS

Lycée Camille Desmoulins

47, rue de la République

59360 LE CATEAU-CAMBRÉSIS

Contact



: 03 61 56 01 20



: ifas@ch-lecateau.fr

Site internet

<https://www.ch-lecateau.fr/IFAS-Cateau-Cambrésis>

Nature et sanction de la formation

Diplôme d'État d'Aide-soignant délivré par le

Ministère en charge de la Santé

Code RNCP : 40692, date de l'enregistrement et de la certification le 01/09/2025

Accessibilité / Handicap

Contacter le référent handicap via le secrétariat de l'institut pour connaître les possibilités d'adaptation de la formation.

Direction Christine SAUGIS



En 2024

Taux de diplomation 75%

Taux de présentation à l'examen 100%

Taux de satisfaction des apprenants 95%

Taux d'insertion dans l'emploi 93%

Taux d'abandon de formation 29%

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Répondre à l'une des conditions suivantes :

- Réussite aux épreuves de sélection conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
 - Inscription en formation par un employeur au titre de l'article 5 de l'arrêté du 7 Avril 2020
 - Inscription en formation par la voie de la VAE <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>
- Possibilité de valider 1 bloc de compétences.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ADMISSION

Période annuelle d'inscription à la sélection : d'août à septembre.

Dossier de sélection disponible sur le site internet de l'institut dès le mois de juin.

OBJECTIFS ET CERTIFICATION

La certification d'aide-soignant est prévue par l'Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
2. Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences.
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. Equivalence : Aucune.

FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique et pratique comprend dix modules et un dispositif d'accompagnement s'appuyant sur les trois modalités suivantes :

- Un accompagnement pédagogique individualisé : 35 h
- Un suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h
- Des travaux personnels guidés : 35 h

L'enseignement théorique est organisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

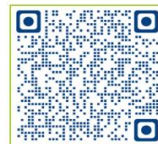
BLOC 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

BLOC 2 - Evaluation de l'état clinique d'une personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration dont FGSU de niveau 2.

BLOC 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

BLOC 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

BLOC 5 - Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.



FORMATION CLINIQUE

La formation clinique comprend quatre périodes de stages pouvant être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social, ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée selon les modalités décrites par le référentiel de formation : étude de situation, pratique simulée, évaluation des compétences en stage...